

# Comment procéder pour la demande du permis d'élève **(80.- la leçon)**



La demande de permis d'élève peut être déposée deux mois avant l'âge légal (18 ans pour le permis voiture).

L'attestation du cours de 1<sup>er</sup> secours doit être envoyée avec le formulaire de la demande du permis d'élève. Cette attestation est valable 6 ans.

## Démarches à effectuer dans l'ordre pour obtenir son permis de conduire :

- 1) Obtenir l'attestation de 1<sup>er</sup> secours : ([cliquez ici pour l'inscription](#))
- 2) Remplir le formulaire de demande de permis d'élève-conducteur ([cliquez ici pour le formulaire](#))
- 3) Passer un examen de la vue chez [un opticien](#) avec le formulaire de la demande de permis en main
- 4) Passer au [contrôle des habitants de votre commune](#) avec le formulaire de la demande de permis en main
- 5) Envoyer ce formulaire de la demande du permis d'élève dûment complété avec une photo passeport couleur, l'attestation du 1<sup>er</sup> secours, une copie de votre pièce d'identité recto-verso au :  

Service des automobiles et de la navigation - Av. du Grey 110 - 1014 Lausanne
- 6) Se préparer pour l'examen théorique sur PC, Smartphone ou tablette avec des applications soit avec : cliquez sur un des 2 liens : ([Théorie24 avec un bon de 50.-à valoir sur une leçon de conduite](#)) ou ([iTheorie Online](#))
- 7) Passer l'examen théorique ([cliquez ici pour le rendez-vous](#))
- 8) Si l'examen théorique est réussi, le permis d'élève est délivré
- 9) Prendre des leçons de conduite automobiles sur voiture manuelle ou automatique chez :  

[Cliquez ici pour voir les offres packs de leçons de conduite à 80.- chez l'auto-école AFJ -Francis Jubert](#)
- 10) Effectuer les 8 heures de cours de sensibilisation ([cliquer ici pour l'inscription](#))
- 11) Passer l'examen pratique final avec l'auto-école : ([cliquez ici AFJ Francis Jubert](#))
- 12) L2 : Suivre les cours de la 2<sup>ème</sup> phase obligatoire, dans un délai de trois ans après avoir passé l'examen pratique. ([cliquez ici pour l'inscription L2](#))
- 13) 3 ans après : obtention du permis de conduire définitif